

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_013 | Bibliographies diverses. Pauvreté. Hermaphrodites. Anormalité. Criminalité. OnanCollectionBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis. Item\[Marin le Marcis, hermaphrodite 21\]](#)

[Marin le Marcis, hermaphrodite 21]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb013_f0538

SourceBoite_013-5-chem | Marie Le Marcis.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

autrement dits dépendre et procéder *a tota rei substantia*, c'est à dire de toute la substance de la chose dont est question.

Parquoy aussi bien qu'en cela, contraints raisonner de la cause par les effects, et, comme dit Galen au premier livre des *Facultez naturelles*, et au petit livret de la *Substance* desdictes puissances, juger de la faculté par l'opération : ainsi en ce présent subject serons contraints de recevoir et croire les allégations desdits le Marcis et le Febvre, rapportans uniformément ce qui est de la vérité, dont nous tirerons cette conclusion.

Puis que nous touchons les parties génitales viriles, lesquelles Nature n'a formées en vain et sans quelque action, nous ne pouvons cognoistre leur faculté sinon par action et opération. Nous avons veu la semence génitale virille espadue par ledit Marin. Et outre ce, tant iceluy le Marcis que le Febvre nous portant certain tesmoignage de la vérité de l'action, non essayée une fois ou deux, mais à leur dire plus de vingt fois, nous y devons adjoûter foy.

Entre les Grammairiens qui recherchent les choses de leur origine, aussi bien comme les parrains le sexe des enfans quand ils leur veulent imposer nom, j'ay leu ceste question rapportée par Ausone :

*Dicite, grammatici, cur masculina nomina cummas,
Fœmineum vero mentula nomen habet ?*

Dont la solution est donnée en ceste manière :

*Omne viro soli quod convenit esto virile,
Esto fœmineum recipit quod fœmina tantum.*

Vous remarquerez cy que les Grammairiens par la note de la diction, les Philosophes par l'action, les Canonistes à cause du serment et promesse de mariage, veulent qu'il n'y ait que eux deux qui en puissent et

doivent porter tesmoignage, lequel est assez ample et conforme par les dépositions, rapporté non par une fille novice ou apprentive, mais par une femme expérimentée en cest art naturel, pour avoir esté neuf ans mariée, et porté enfans en son ventre : il est donc convenable de croire qu'il est fille-homme ou Gunantrophe. Et qu'en luy la reigle ne faut, que ceux qui une fois sont devenus hommes, ne rétroccèdent au genre féminin.

Car nonobstant tout le mauvais traitement qu'il a eu, qui a faict retirer ledit membre à l'intérieur, ne paroissant maintenant que l'ouverture de son yssue, il n'a toutesfois de vulve pour concevoir, et qui s'y adresseroit pour la chercher avec l'outil que la matrice chérit d'avantage, il se trouveroit une belle contrepointe, qui feroit tost juger qu'il n'est pour engendrer en soy, mais pour contenter une femme jusques à la génération et propagation de l'espèce, maintenant qu'il a repris sa pristime habitude et bonne disposition.



